



Collectis S.A. annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris

Le prix de l'offre est fixé à 10,25 euros par action

La demande des investisseurs est d'environ 6 fois l'offre

Romainville, le 6 février 2007 – Collectis S.A., société de biotechnologie spécialisée dans l'ingénierie du génome, qui développe, pour la santé, la recherche et l'industrie, une nouvelle classe de produits permettant la réécriture de séquences d'ADN à façon, annonce les caractéristiques définitives de son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris et se félicite du succès remporté.

Le prix de l'offre a été fixé à 10,25 euros par action.

A l'occasion de cette introduction sur le marché Alternext, Collectis S.A. a levé environ 21,2 millions d'euros après exercice en totalité de la faculté d'extension mais avant déduction des commissions et frais liés à l'offre et avant exercice éventuel de l'option de surallocation. Ce montant serait porté à 24,4 millions d'euros si l'option de surallocation était exercée intégralement.

Ce montant levé comprend 2,7 millions d'euros souscrits dans le cadre d'une tranche réservée par les actionnaires dits "Investisseurs financiers", les salariés, mandataires sociaux et actionnaires de la société, ainsi que certaines personnes ayant contribué au développement de Collectis S.A.

Le flottant s'élèvera à environ 25,3% du capital de Collectis S.A.. En cas d'exercice intégral de l'option de surallocation, le flottant serait porté à environ 28,1% du capital.

L'offre à destination des investisseurs institutionnels a suscité une demande très importante : le montant de leurs ordres (hors les actionnaires actuels) représente en effet plus de six fois le montant qui leur a été alloué. De même, l'offre réservée aux particuliers est un succès avec une demande exprimée supérieure à 12,8 millions d'euros et plus de 5 400 ordres reçus.

Cette augmentation de capital va apporter des moyens supplémentaires à Collectis pour financer ses opérations et soutenir sa stratégie de croissance qui vise, en particulier, à établir sa technologie comme le standard de l'ingénierie génomique.

"Nous sommes ravis du succès de notre introduction en bourse, qui ouvre un nouveau chapitre dans la vie de Collectis", souligne André Chouluka, co-fondateur et Directeur Général de Collectis. "Comme dans le passé, nous continuerons à travailler de concert avec nos partenaires au bon développement de Collectis, ainsi qu'à la création de valeur actionnariale", ajoute André Chouluka. "Nous sommes sur un des grands gisements de croissance des années à venir dans le secteur de la biotechnologie et ces moyens supplémentaires vont nous permettre de monter en puissance pour conforter et pérenniser notre position de leader sur le marché de l'ingénierie des génomes", termine André Chouluka.

"Collectis a aujourd'hui une position privilégiée, une stratégie claire et des atouts de taille. Son positionnement commercial est bien défini sur trois marchés (la santé humaine, l'agronomie et la bioproduction). Elle dispose d'une propriété intellectuelle puissante, d'un savoir-faire et de technologies reconnues et éprouvées, et a su construire une présence globale forte, à travers la signature de 45 accords internationaux. Enfin, son modèle économique génère des revenus sur les court, moyen et long terme avec une répartition des risques sur les trois marchés que nous ciblons", ajoute David Sourdivé, co-fondateur et Directeur Général Délégué, en charge du développement commercial de la société.



“Nous nous félicitons du succès de notre introduction en bourse et de la demande exprimée, qui excède plus de 6 fois le montant alloué pour les investisseurs institutionnels et plus de 5,2 fois pour les particuliers.”, poursuit Marc le Bozec, Directeur Financier de Collectis. “La répartition géographique de la demande de titres s’articule comme suit : 79% pour la France ; 8,5% pour le Royaume-Uni ; 7% pour les pays Scandinaves et 5% pour la Suisse et l’Allemagne”, termine Marc Le Bozec.

“Cela a été une expérience passionnante de voir naître Collectis en 1999, dans un laboratoire de recherche à l’Institut Pasteur, et grandir grâce à une équipe de direction exceptionnelle qui a livré, ce à quoi elle s’était engagée, pour atteindre la position de leader de l’ingénierie des génomes. Nous avons l’impression d’être au début d’une histoire, comme celle que nous avons connue à la fin des années 80 avec des entreprises comme Genentech. Cette levée de fonds va permettre à Collectis d’imposer le standard des méganucléases au niveau mondial”, indique Christian Policard, Ph. D., Président du Conseil d’administration de Collectis.

Le seul teneur de livre et *Listing Sponsor* est SOCIETE GENERALE Corporate & Investment Banking, 17, cours Valmy, 92 972 Paris-La Défense 7.

Informations pratiques :

Ouverture des négociations **Mercredi 7 février 2007**

Code ISIN **FR0010425595**

Mnémonique **ALCLS**

A propos de Collectis S.A.

Collectis S.A. est une société de biotechnologie qui développe une approche innovante de l’ingénierie des génomes fondée sur une technologie propriétaire : l’utilisation d’une nouvelle classe de “ciseaux moléculaires”, les enzymes MéganucléasesTM, capables de reconnaître, fixer et couper de façon hautement spécifique l’ADN. La société développe et commercialise des Systèmes de Recombinaison par Méganucléases (MRS), qui associent à ces “ciseaux moléculaires” une matrice d’ADN, permettant de cibler un gène d’intérêt et de le modifier *in vivo*, sans endommager le reste du génome, via l’action du système de maintenance et de réparation naturelle de la cellule. En développant, pour la première fois, cette technologie à l’échelle industrielle, Collectis a ouvert la voie à l’ingénierie génomique rationnelle des génomes, qui vise à insérer, modifier, moduler ou corriger *in vivo*, de façon fiable et précise, un gène dans n’importe quel organisme vivant, sans adjonction de gènes étrangers souvent imprécis et mal tolérés. Collectis détient aujourd’hui un portefeuille de 8 MRS dont 5 à visée thérapeutique.

Collectis est un essaimage de l’Institut Pasteur, qui lui a concédé les droits exclusifs sur 26 des 27 brevets et 38 des 69 demandes de brevets composant son portefeuille actuel, dont un tombera dans le domaine public en 2009 et six autres en 2010. Avant son introduction en bourse, Collectis a levé 17,5 millions d’euros en deux levées de fonds (2000 et 2002/2005) pour financer sa R&D et son développement commercial. Ses investisseurs principaux sont AGF Private Equity, BankInvest Biomedical Venture, Edmond de Rothschild Investment Partners, Kaminvest Holding (BA) et Odyssée Venture. A ce jour, Collectis a signé 45 accords, au plan mondial, avec des laboratoires pharmaceutiques (dont AstraZeneca, Merck & Co., Wyeth et Shire), des groupes agronomiques (dont Bayer, DuPont et BASF) et des sociétés de biotechnologie (dont Genentech, Regeneron et Lexicon Genetics). Collectis a son siège social à Romainville (Parc Biocitech) et compte 40 collaborateurs dont 16 docteurs ès sciences.

Pour de plus amples renseignements sur Collectis, visitez notre site web : www.collectis.com



Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le visa n° 07-023 en date du 22 janvier 2007 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Collectis S.A, 102, route de Noisy, 93230 Romainville, ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et de Collectis (<http://www.collectis.com>). Le prospectus se compose du document de base enregistré auprès de l'AMF le 22 décembre 2006 sous le numéro I.06-198, d'une note d'opération et d'un résumé.

Facteurs de risques

Collectis attire l'attention du public sur le chapitre 4 "facteurs de risques" du document de base et sur le chapitre 2 "facteurs de risques de marché influant sur les valeurs mobilières" de la note d'opération.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Collectis dans un quelconque pays.

Les actions de Collectis ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce communiqué aux Etats-Unis, ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente sur des actions aux Etats-Unis. Ce communiqué de presse ne doit pas être distribué, en particulier, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Il ne constitue pas une offre de vente d'actions aux Etats-Unis.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Collectis S.A.
Marc Le Bozec
+33 (0)1 41 83 99 00
lebozec@collectis.com

Alize Public Relations
Caroline Carmagnol
+33 (0)6 64 18 99 59
caroline.carmagnol@wanadoo.fr

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
DE L'OPERATION D'INTRODUCTION DE LA SOCIETE COLLECTIS S.A.
SUR LE MARCHE ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS**

(Visa de l'AMF n° 07-023 en date du 22 janvier 2007)

SOCIETE

Collectis S.A. (la “**Société**”)

Secteur d'activité ICB : 4573 – Biotechnologie

CAPITAL ADMIS

Collectis (la “**Société**”) a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris :

- des 5 076 682 actions composant son capital à la date du prospectus, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, entièrement libérées ;
- des 2 067 414 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne (les “**Actions Nouvelles**”) après exercice intégral de la faculté d'extension, pouvant être porté à un maximum de 2 377 526 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation (portant sur un maximum de 310 112 actions nouvelles, les “**Actions Nouvelles Supplémentaires**”) ; et
- des 1 738 678 actions nouvelles à émettre en remboursement des obligations remboursables en actions (les “**ORA**”) émises en juin 2005 (les “**Actions Nouvelles Emises en Remboursement des Obligations**”).

Le nombre d'actions composant le capital de la Société, qui était de 5 076 682 actions à la date du prospectus, est ainsi porté à 7 144 096 actions après réalisation de l'Offre (hors exercice éventuel de l'Option de sur-allocation), sera porté à 8 882 774 actions après remboursement des ORA et serait porté à 9 192 886 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de sur-allocation.

CAPITAL OFFERT

La diffusion des actions offertes a été réalisée dans le cadre d'une offre (l'“**Offre**”) comprenant :

- une offre au public en France sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'“**OPO**”) ; et
- un placement global en France et dans certains pays, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, comprenant une tranche réservée aux salariés, mandataires sociaux et actionnaires de la Société ainsi qu'à certaines personnes ayant contribué à son développement (le “**Placement Global**”).

Tranche réservée	Dans le Placement Global, 263 394 actions nouvelles, soit 5,19 % du capital de la Société à la date du prospectus ont été réservées à la souscription aux salariés, mandataires sociaux et actionnaires de la Société ainsi qu'à certaines personnes ayant contribué à son développement. Les actionnaires dits "Investisseurs financiers" ont souscrit, conformément à leurs engagements, un montant global de 2,4 millions d'euros dans ce cadre.
Faculté d'Extension	Compte tenu de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 6 février 2007 pour fixer les modalités définitives de l'Offre a décidé d'exercer intégralement la Faculté d'Extension et d'augmenter ainsi le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15 % pour le porter à 2 067 414 Actions Nouvelles, soit 40,72 % du capital de la Société à la date du prospectus.
Option de Sur-allocation	Aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations, la Société a consenti à l'Etablissement Garant une option permettant la souscription au Prix de l'Offre d'un maximum de 310 112 Actions Nouvelles Supplémentaires, soit 15 % du nombre d'Actions Nouvelles. Cette option pourra être exercée en tout ou partie, en une seule fois, à tout moment jusqu'au 8 mars 2007.
Allocations	– <u>Offre à Prix Ouvert</u> 241 400 actions, soit 11,68% des Actions Nouvelles, ont été allouées dans le cadre de l'OPO selon la règle suivante : • Fraction A1 (entre 1 et 200 actions) : servie à hauteur de 28,19% de la demande exprimée, • Fraction A2 (au-delà de 200 actions) : non allouée. Le nombre d'actions allouées à l'OPO représente ainsi 19,23% de la demande exprimée dans ce cadre. – <u>Placement Global</u> 1 872 732 actions ont été allouées dans le cadre du Placement Global et 263 394 actions ont été allouées dans le cadre de la tranche réservée. Le nombre d'actions allouées au Placement Global (hors tranche réservée) représente ainsi 19,23% de la demande exprimée dans ce cadre.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Garantie	Le placement des Actions Nouvelles fait l'objet d'une garantie de bonne fin, au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce, par Société Générale (l'"Etablissement Garant"), dont le contrat de garantie a été signé le 6 février 2007. L'Etablissement Garant pourra réaliser des opérations de stabilisation dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement (CE) n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2006.

Prix de l'Offre	Le prix définitif a été fixé à 10,25 euros par action.
Produit brut et produit net de l'émission	– produit brut : 21,19 millions d'euros, porté à 24,37 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation ; et – produit net : environ 19,5 millions d'euros, porté à environ 22,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation.
Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit	L'Offre et l'admission des actions Collectis aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et, notamment : – accroître sa capacité de production actuelle afin d'atteindre une production annuelle de 20 MRS d'ici 2008 ; – renforcer ses équipes de vente, marketing et communication ; et – intensifier ses efforts de recherche et développement à la fois sur l'ingénierie des méganucléases et sur le processus de fabrication de MRS. Le statut de société cotée devrait également permettre à la Société d'asseoir sa notoriété et sa crédibilité.
Engagement d'abstention et de conservation	Pendant une période de 365 jours suivant la première cotation des actions de la Société, les dirigeants de la Société ne pourront procéder, sous réserve de certaines exceptions, à aucune offre ou cession, ni aucun nantissement d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, sans l'accord préalable de l'Etablissement Garant qui ne pourra être refusé sans motif raisonnable. Les principaux actionnaires ainsi que Unicorn Bio-Tutors, les membres du conseil scientifique et Messieurs Frédéric Pâques, Marc Le Bozec et Raffy Kazandjian ne pourront procéder à de telles opérations pendant un délai de 270 jours. Sont visées les actions détenues à la date du prospectus ou susceptibles d'être émises sur exercice de bons de souscription existant à cette date et les Actions Nouvelles Emises en Remboursement des Obligations (soit environ 76 % du capital entièrement dilué de la Société après réalisation de l'Offre). Les actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises par la suite sur le marché ne sont pas visées par cet engagement. Pendant une période de 180 jours suivant la première cotation des actions de la Société, la Société ne pourra, sans l'accord préalable de l'Etablissement Garant et sous réserve de certaines exceptions, émettre, offrir ou céder d'actions (hormis les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Supplémentaires et les Actions Nouvelles Emises en Remboursement des Obligations) ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société.

COTATION

Date de première cotation	6 février 2007
Ouverture des négociations	7 février 2007
Code ISIN	FR0010425595
Mnémonique	ALCLS

CALENDRIER DE L'OPERATION

23 janvier 2007	Ouverture de l'OPO et du Placement Global
5 février 2007	Clôture de l'OPO à 17 heures
6 février 2007	Clôture du Placement Global à 12 heures (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix de l'Offre Première cotation
7 février 2007	Début des négociations Début de la période de stabilisation éventuelle
9 février 2007	Règlement et livraison des Actions Nouvelles
16 février 2007	Emission des Actions Nouvelles Emises en Remboursement des Obligations
8 mars 2007	Date limite d'exercice de l'Option de Sur-allocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

CONTACT INVESTISSEURS

Marc Le Bozec

Directeur financier
102, route de Noisy
93235 Romainville

Téléphone : +33(0)1 41 83 99 00

Adresse électronique : marc.lebozec@cellectis.com

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

SOCIETE GENERALE Corporate & Investment Banking

Seul Teneur de Livre et *Listing Sponsor*

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré par l'AMF le 22 décembre 2006 sous le numéro I.06-198 et de la note d'opération ayant reçu le visa n° 07-023 délivré par l'AMF le 22 janvier 2007, sont disponibles sans frais auprès de la société Celectis S.A., 102, route de Noisy, 93235 Romainville et auprès de l'établissement financier introducteur.

Le prospectus peut être également consulté sur les sites Internet de la Société (www.celectis.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).